

Problèmes identifiés

- § Des rythmes de vie des habitants différents et des horaires d'ouverture des services publics peu adaptés à ces rythmes de vie
- § Des difficultés d'adaptation des temps de la ville aux rythmes de l'agglomération
- § Engorgement de la ville centre aux heures de pointe

Objectifs à atteindre

- § Améliorer la qualité de vie des habitants du Voironnais.
- § Développer un pôle de compétence sur les questions de mobilité et de temporalité.
- § Renforcer l'image et l'attractivité du territoire.
- § Optimiser la desserte des établissements scolaires en travaillant sur les horaires d'ouverture et de fermeture avec les autorités compétentes.

Mesures à mettre en place

- ☒ Définir les temps de fonctionnement des services urbains et estimer les besoins non satisfaits des habitants
 - Mettre en œuvre une instance de gestion des questions de temps et de mobilité

Mesure U : Définir les temps de fonctionnement des services urbains et estimer les besoins non satisfaits des habitants

- § Identifier les établissements publics et services urbains (ex : établissements scolaires, bibliothèques, mairies, services de garde d'enfant, piscines, commerces, etc.) de l'agglomération et relever les horaires d'ouverture.
- § Questionner les habitants du Pays Voironnais sur les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent relatives aux questions de temps. (ex : enquête satisfaction mise à disposition dans le hall d'accueil des établissements publics, enquête téléphonique, postale ou micro trottoir, etc.).

- § Identifier les partenaires intervenant sur le thème et encourager la concertation pour la mise en place d'un bureau du temps et de la mobilité dans l'optique de proposer des solutions concrètes aux habitants du Voironnais.

Mesure • : Mettre en œuvre une instance de gestion des questions du temps et de la mobilité : Le bureau du temps

Le bureau du temps et de la mobilité permet d'offrir à chacun la possibilité de participer à l'harmonisation des différents rythmes de travail.

Un bureau du temps : Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une instance transversale de dialogue et d'échange ayant comme vocation de réfléchir et de proposer des solutions afin d'améliorer l'organisation des temps de la vie quotidienne. Le bureau du temps et de la mobilité est un espace de concertation où les usagers font part de leur difficultés et qui est à l'écoute des attentes des voironnais pour adapter au mieux les services collectifs aux besoins qui s'expriment, en tenant compte des contraintes des personnels.

Composition :

Le bureau du temps est composé d'élus, de représentants des services publics nationaux (éducation nationale, SNCF, La Poste, CAF, impôt, etc.), des principales entreprises privées (CCI), établissements scolaires et des représentants des associations intéressées à l'amélioration des conditions de vie : associations de consommateurs, d'usagers des services, de jeunes, de retraités, de chômeurs, de parents d'élèves, d'insertion sociale, d'accompagnement scolaire, etc.).



Le fonctionnement :

- § un comité consultatif, espace de concertation et de débats publics où sont abordés des thèmes (ex : le temps des enfants, des transports, des quartiers, etc.) et qui permet de soulever des problèmes et de dégager des pistes pour les résoudre ;
- § un espace de réflexion, constitué des partenaires du bureau du temps et toute personne qui le souhaite ayant pour mission d'émettre des suggestions et de définir les projets qui seront mis en œuvre ;
- § une entité opérationnelle chargée de la mise en œuvre des suggestions faites par l'instance de réflexion.

Historique :

Le premier bureau du temps est né en Italie à la fin des années 80, grâce à la pression des femmes en direction des institutions et des élus au parlement national. En 1982, une première loi donna aux maires des villes la responsabilité de la réglementation des temps des villes. En 2000, une loi imposa à tous les maires des villes de plus de 30 000 habitants de mettre en place un plan de régulation des temps et des horaires de la ville.

**Les missions :**

- § Dans le contexte du Pays voironnais, il s'agira, outre le fait d'effectuer l'analyse temporelle des différents services urbains et des besoins de mobilité de la population, de travailler sur les horaires de fonctionnement des établissements scolaires pour adapter et améliorer la qualité de l'offre de TC ;
- § Sensibiliser la population à travers des forums et négocier l'amélioration de l'accès aux services par la concertation entre les différents partenaires ;
- § Expérimenter des solutions innovantes (covoiturage, transport à la demande, mode de garde d'enfants en horaires atypiques);
- § Echanger et transférer des expériences avec d'autres territoires français et européens.

Exemple de projet mené dans le cadre de maisons du temps :

- § Mise en place d'un service de garde d'enfant en horaires atypiques ou en urgence ;
- § Mise en place d'un transport à la demande dans le pays sous-Vosgien (couvrant toutes les communes de la Communauté de communes et desservant 37 points d'arrêt) ;
- § Décalage dans les horaires d'ouverture des écoles mettant ainsi un terme aux embouteillages rituels aux heures de pointe ;

Les bureaux du temps en France:

Rennes, Saint Denis, Poitiers, Lille, Paris, Département de la Gironde et du Territoire de Belfort, Le Grand Lyon, La Roche-sur-Yon, Nancy, etc.

Acteurs concernés

Pays Voironnais – Département de l'Isère – DATAR – entreprises – chambres consulaires – associations – établissements scolaires